

OBJECTIF



Le programme Erasmus Action-clé 1 permet aux personnels de l'Université de Tours d'effectuer une mission de formation en Europe dans tout établissement public ou privé qu'il soit partenaire de l'UT ou non



**Mobilité de
formation**
ERASMUS



Appel à candidatures
2023/2024

Université de Tours
Direction des Relations Internationales
Bureau Erasmus- Claire Durand
claire.durand@univ-tours.fr



Erasmus+



Description des mobilités de formation



Candidats

Est éligible toute personne disposant d'un contrat de travail avec l'Université de Tours quelles que soient son ancienneté, la nature de son contrat (titulaire ou contractuel) ou sa fonction (enseignant ou BIATSS). Il n'y a aucune condition de nationalité. Le candidat doit cependant choisir une destination différente de son lieu de résidence.



Destination

Les candidats postulent auprès d'établissements publics ou privés, dans un des pays membres du programme Erasmus, à savoir :

- **États membres de l'Union Européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède ;

- **Pays de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)** : Islande, Liechtenstein, Norvège ;

- **Pays candidats à l'adhésion à l'UE** : Macédoine, Serbie, Turquie.

La mobilité STT ne nécessite pas un accord de partenariat Erasmus conclu entre l'UT et l'établissement d'accueil.



Définition de la mission

Durée de la mobilité

Période : le séjour doit se dérouler entre le 01 septembre 2023 au plus tôt et le 31 août 2024, au plus tard.

Durée minimum et maximum : au minimum 2 jours consécutifs d'activité dans l'établissement d'accueil et au maximum 60 jours (hors jours de voyage).

Durée habituelle d'une mobilité : 1 semaine (soit 2 jours de voyage et 5 jours de mission dans l'université d'accueil).

Activités éligibles dans l'établissement d'accueil

Il existe plusieurs types de missions de formation :

- **Le stage d'observation** (ou job shadowing) : vous vous rendez dans une université pour suivre votre homologue, observer son fonctionnement et partager vos pratiques. Cette démarche fait l'objet d'une candidature spontanée de votre part. La DRI peut vous aider à identifier des contacts.

- **La staff week** : semaine thématique organisée par une université partenaire ou non. C'est l'occasion de suivre des formations, rencontrer des homologues provenant de divers pays autour de groupes de travail et échanger de bonnes pratiques. Catalogue des Staff Weeks : <http://staffmobility.eu/>

- **La formation professionnelle** : une entreprise ou une université propose une formation pour acquérir ou développer des compétences professionnelles.



Critères de sélection

Classement des candidats

Les missions sont attribuées en priorité :

- aux personnels BIATSS,

- aux personnels n'ayant jamais effectué de mobilité Erasmus auparavant,

- aux responsable Erasmus ou référents administratifs RI en charge des échanges,

- aux missions organisées dans un établissement partenaire,

- aux missions organisées dans le cadre d'un double-diplôme,

- aux missions organisées auprès d'un des partenaires du réseau [Neolaia](https://bit.ly/neolaiaicampus)

(<https://bit.ly/neolaiaicampus>),

- aux personnels en situation de handicap,

- aux missions réalisées via un mode de transport écoresponsable (train, bus, covoiturage)

lorsque cela est possible.

Ne sont pas prioritaires les demandes de missions STT :

- d'un même département/ service/ direction pour visiter le même établissement à la même période sauf double-diplôme,

- visitant le même établissement que l'année académique précédente sauf double-diplôme,

- réalisant déjà une autre mission Erasmus la même année académique. Les candidatures suivantes seront classées sur liste complémentaire.

Les aides financières

FORFAIT DE VOYAGE

Le forfait de voyage est déterminé par la bande kilométrique. La distance kilométrique entre l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil est calculée via l'outil européen :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

Exemple : pour une mission à Rome, la distance de l'UT (résidence administrative) à Rome 3 (établissement d'accueil) est de 1114,70 km, ce qui correspond à 275 euros de forfait voyage (pour un aller-retour Tours-Rome).

| Bande kilométrique | Forfait voyage | Forfait voyage « mobilité douce » |
|--------------------|----------------|-----------------------------------|
| 10 – 99 km | 23€ | |
| 100 – 499 km | 180€ | 210€ |
| 500 – 1999 km | 275€ | 320€ |
| 2000 – 2999 km | 360€ | 410€ |
| 3000 – 3999 km | 530€ | 610€ |
| 4000 – 7999 km | 820€ | |
| 8000 km ou plus | 1500€ | |



Lorsque vous choisissez un moyen de transport moins polluant (train, bus, covoiturage), vous pouvez bénéficier du forfait de voyage « mobilité douce ». Voici un exemple d'outil comparant la pollution émise par différents moyens de transport :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/calculer-emissions-carbone-trajets>

FORFAIT DE SÉJOUR

Le montant du forfait de séjour est défini en fonction du pays de destination (ces montants peuvent évoluer en 2022/23) :

| Groupes de pays | Pays de destination | Forfait de séjour jusqu'au 14 ^{ème} jour d'activité |
|-----------------|--|--|
| Groupe 1 | Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède | 119€/ jour |
| Groupe 2 | Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal | 106€/ jour |
| Groupe 3 | Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie. | 92€/ jour |

Sont compris dans le forfait voyage uniquement les jours d'activités et les jours de voyage (maximum 1 jour à l'aller et 1 jour au retour). Attention les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas comptabilisés dans le forfait séjour sauf s'ils sont travaillés ou correspondent à un jour de voyage.



Lorsque vous choisissez un moyen de transport moins polluant (train, autocar, covoiturage), le temps de trajet peut-être plus long. Vous pouvez alors bénéficier de 2 jours de voyage aller et 2 jours de voyage retour.

MODALITES DE PAIEMENT

| | Option 1 | Option 2 |
|--|---|--|
| Réservation transport et hébergement | je réserve par moi-même via le prestataire et la compagnie de transport de mon choix | je réserve via le marché voyage de l'université FCM Travel |
| Paiement de la bourse | je recevrai : -70% de l'aide Erasmus avant mon départ, une fois les documents Erasmus signés -30% après mon retour de mobilité, une fois le dossier terminé | je recevrai : -70% de l'aide Erasmus (desquels sont déduits les frais de réservation avancés par l'université) avant mon départ, une fois les documents Erasmus signés -30% après mon retour de mobilité, une fois le dossier terminé et à réception de l'ensemble des factures FCM Travel |
| En cas d'annulation | je devrai restituer l'aide Erasmus reçue et m'arranger pour annuler par moi-même et me faire rembourser les transports et hébergements réservés directement auprès de mon prestataire | je devrai rembourser l'aide Erasmus reçue et annuler mes réservations auprès du marché voyage FCM Travel |
| En cas de dépassement du forfait Erasmus | l'université ne pourra pas prendre en charge le dépassement | si j'ai effectué mes réservations au moins deux mois avant le départ, je pourrai demander à la DRI une prise en charge du dépassement du forfait dans la limite du per diem fixé à par l'arrêté du 3 juillet 2006 : http://legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000242360/2022-05-11/ |



Présenter sa candidature

CANDIDATURE ERASMUS STT (au plus tard trois mois avant le départ)

Le candidat prend contact avec son futur établissement d'accueil et complète sa fiche de vœux Erasmus en ligne sur ce lien : https://bit.ly/candidatures_STT

VALIDATION DE LA CANDIDATURE

Le candidat reçoit une version numérique de sa fiche de vœux qu'il fait signer à la direction de sa composante ou (pour les BIATSS) son/sa responsable hiérarchique, puis la transmet à DRI.

RESULTATS DES SELECTIONS

La DRI communique au candidat le résultat d'attribution de bourse dans les jours qui suivent la réception de la fiche de vœux.

DOSSIER DE BOURSE ET RESERVATION DU VOYAGE

La DRI invite les candidats retenus à constituer leur dossier en ligne sur l'outil Mobility Online.

Contact :



Claire DURAND
Bureau Erasmus

Direction des Relations Internationales
60 rue du Plat d'Étain – Bâtiment A – Bureau 0270
Email : claire.durand@univ-tours.fr
Tél : 02 47 36 67 03

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

Crédit photo + visuel : Piktochart



Ce projet est financé avec le soutien de la Commission européenne